

# LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Formules exclusives : **1 ou 4,75 %** d'honoraires à la charge du vendeur

Formule simple : **4,75 %** d'honoraires à la charge de l'acquéreur

## EXCLUSIVITÉ

- **1%** Les propriétaires accordent l'exclusivité de la vente de leur bien à BCI durant 2 mois. Ils réalisent eux-mêmes les visites de leur bien et se chargent de toutes les formalités administratives. BCI met en relation acquéreur et vendeur et se charge de la négociation.
- **4,75%** Les propriétaires accordent l'exclusivité de la vente de leur bien à BCI durant 2 mois. BCI se charge des visites et de la négociation.

## LES AVANTAGES DE L'EXCLUSIVITÉ :

Nous soignons davantage le reportage photo de la propriété, et nous la mettons en valeur dans son environnement.

Chaque quinzaine, nous vous présentons une synthèse de notre travail et nous ajustons ensemble la stratégie de vente.

Nous nous chargeons de toutes les formalités administratives (SPANC, diagnostiqueur, syndic, mairie, déménagement...).

La capacité de financement de l'acquéreur est abordée avec un professionnel.

***L'exclusivité est la solution idéale pour distinguer votre propriété des autres biens !***

## SIMPLE

- **4,75%** Les propriétaires n'accordent pas d'exclusivité. BCI se charge des visites, de la négociation et de la coordination avec le notaire en cas de vente

OOOOOOOOOO

CONTRAT DE VENTE EN EXCLUSIVITÉ	
Forfait minimum 4 000 €	4,75 % au-dessus de 100 000 euros
CONTRAT DE VENTE SIMPLE	
Forfait minimum 5 000 €	4,75 % au-dessus de 100 000 euros